

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20200904-D\_2020\_7\_3A-DE

Regu le 23/09/2020

8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2020\_7\_3A

L' an deux mille vingt, le vendredi 04 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 28 Août 2020

Présents : 19

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLLEAU Thierry, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Votants : 19

**Objet : Remise gracieuse des  
loyers 2020 du locataire au  
logement n°2 - 55 rue de la  
Boëme (abroge et remplace la  
délibération D\_2020\_7\_3  
transmise en Préfecture le  
09/09/2020)**

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean REVEREAULT

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le maire rappelle que le locataire du logement n°2 - rue de la Boëme, était dans ce logement depuis janvier 2019 et le loyer mensuel était de 700€. Il s'est avéré que ce locataire ne s'acquittait pas du paiement de ses loyers et de ce fait, le Conseil Municipal avait délibéré le 3 juillet dernier afin de lancer une procédure d'expulsion et d'engager une procédure pour les loyers et charges impayés auprès de Maître Birollaud, Huissier de justice.

Il est à noter que l'immeuble concerné est en procédure de vente à l'OPH HLM selon la délibération de cession n°D\_2020\_4\_1 du 30 avril 2020. La reprise des locataires générant des impayés de loyers met à mal la reprise du bâtiment par cet organisme. Une remise gracieuse a été évoquée avec le locataire.

Le 13 août, le locataire a remis les clés et a quitté le logement. L'état des lieux a été réalisé par Maître Birollaud.

A ce jour, sur 2019, ce locataire doit la somme de 4 425,50 € (un échéancier des dettes a été défini et est en cours de remboursement) et sur 2020, la somme de 3 245,47 €.

**Pour une vente de l'immeuble auprès de l'OPH,**

**Vu** la délibération D\_2020\_4\_1 du conseil municipal du 30 avril 2020,

**Vu** l'état des lieux réalisé le 13 août 2020 par Maître Birollaud, Huissier de justice et la remise des clés,

**Vu** l'état récapitulatif des dettes du locataire transmis par Madame la Trésorière,

**Considérant** la situation précaire du redevable,

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité territoriale de la collectivité de se prononcer sur cette demande qu'elle peut rejeter ou admettre dans sa totalité ou partiellement,

**Il est proposé au conseil municipal d'accorder une remise de dette en faveur de Monsieur Stéphane BOUTIOT, sur les loyers dus de l'année 2020.**

AR PREFECTURE

016-211602362-20200904-D\_2020\_7\_3A-DE  
Regu le 23/09/2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Conseil Municipal décide :

- d'**ACCORDER** une remise gracieuse des loyers dus sur 2020 de Monsieur Stéphane BOUTIOT, locataire du logement n°2 - 55 rue de la Boëme, d'un montant de 3 245,47€,
- d'**AUTORISER** Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 04/09/2020, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 23/09/2020

Le Maire  
Michel CARTIER  
M. L'HOMME adjoint

